



Copie transmise à l'Agence
comptable le :

...../...../.....
(jour/mois/année)

DECISION
N° 2025-09-06
N° DAR 2025_07-08

portant adhésion à une association

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Vu l'appel à cotisation annuelle de l'incubateur à mission nubbo pour 2025 (Cf. annexe 2)

Vu l'avis du conseil de la recherche en date du 3 février 2025,

Le président de l'université Toulouse Capitole décide :

Article 1^{er}

Conformément à la proposition présentée au Conseil de la Recherche du 3 février 2025 et figurant en annexe, l'Université Toulouse Capitole adhère, à compter de l'année civile **2025** à l'association suivante : **Incubateur à mission nubbo**, ayant son siège à Toulouse, pour un montant de **300 euros net de taxes**.

Article 2

Les cotisations seront imputées sur le service opérationnel **900 005**.

Fait à Toulouse, le 01/09/2025

Le Président,

Hugues KENFAOK




Direction d'Appui à la Recherche (DAR)
Service Partenariats et Valorisation

ANNEXE 1

CONSEIL DE LA RECHERCHE DU 3 février 2025

LISTE DES ADHESIONS 2025 A DES ORGANISMES LIES A LA RECHERCHE

Intitulés	Montant HT 2023	Montant HT 2024	Montants 2025		
			HT	TVA 20%	TTC
Association Réseau Curie	700 €	700 €	700 € *	140 €	840 €
Agence Nationale Recherche et Technologie (ANRT)	850 €	850 €	850 € *	170 €	1 020 €
Association CAP Recherche (ex CAP ANR)	300 €	300 €	300 € *	0 €	300 €
Association NUBBO l'Incubateur	300 €	300 €	300 € *	0 €	300 €
Association Pôle Agri Sud-Ouest Innovation	2 300 €	2 300 €	2 520 € *	504 €	3 024 €
Association Aerospace Valley	2 300 €	2 300 €	2 300 € *	460 €	2 760 €
Association Eurobiomed	2 500 €	2 500 €	2 500 € *	500 €	3 000 €
Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle (ICSI)	1 000 €	1 000 €	1 000 € *	200 €	1 200 €
Total	10 250 €	10 250 €	10 250 €	1 930 €	12 180 €

* Montants HT prévisionnels basés sur le tarif 2024

ANNEXE 2

nubbo

INCUBATEUR À MISSION

La Cité - 55 Avenue Louis Bréguet
31400 Toulouse

contact@nubbo.co

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
Service Facturier
2 rue du Doyen Gabriel Marty
31042 TOULOUSE

Toulouse, le 8 juillet 2025

Appel à cotisation 2025

OBJET : Cotisation annuelle 2025
Association Nubbo L'Incubateur.

Montant : 300 euros

Non assujetti à TVA.

En votre aimable règlement à réception.

Relevé d'Identité Bancaire / IBAN
Société Générale – LABEGE
RIB : 30003 02110 00037268691 25
IBAN : FR76 3000 3021 1000 0372 6869 125
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Référence à rappeler lors de votre règlement : Cotisation 2025-UT1



www.nubbo.co
Siret : 432 988 665 00035
TVA intracommunautaire FR 13432988665

